

sentants. Il faudra que la société Foothills transmette à l'agence les conditions d'embauche de ses travailleurs.

● (2142)

Les conseils consultatifs qui seront créés tiendront des audiences publiques. La compagnie Foothills devra présenter une demande pour la construction du raccordement de Dempster au plus tard le 1^{er} juillet 1979. Autrement dit, elle devra le faire pendant la construction du pipe-line. Je pense certes que le Canada sera très probablement témoin de réalisations économiques de plus en plus extraordinaires.

Le fait qu'on découvre toujours plus de gaz en Alberta ne m'inquiète pas. Je m'en réjouis beaucoup. En fait, le bruit a couru tout récemment en Ontario qu'un puits profond avait permis de découvrir des quantités importantes de gaz près de Sarnia et de Windsor. Comme vous le savez, on a foré des puits partout dans le sud de l'Ontario et découvert un certain nombre de puits de gaz peu profonds qui produisent au rythme de quelques centaines de pieds cubes. Il y en avait partout autour du lac Érié et jusque dans la région du lac Huron. Comme les députés s'en souviennent, le premier puits de pétrole au monde a été foré alors qu'on cherchait du gaz à Petrolia, en Ontario, il y a une centaine d'années. Il est possible que ces régions de l'Ontario puissent aussi produire du gaz en énormes quantités, qui sait? Tout cela est pour le mieux et aidera le Canada à devenir indépendant dans le domaine de l'énergie. Il faudra toutefois beaucoup de temps avant qu'on exploite ces gisements virtuels, et nous ferions bien de nous servir de ce que nous avons déjà découvert en construisant un pipe-line à partir du delta.

Je pense que les députés doivent se rendre compte qu'il y a des peines de prévues dans cette mesure. Cette administration s'occupera de pas mal tout. Les peines s'appliqueront non seulement à la Foothills qui construit le pipe-line mais aussi aux autres particuliers ou entreprises contractuels. Les peines peuvent aller jusqu'à \$10,000 par jour dans les cas de défaut d'exécution. Le bill prévoit même que la Cour fédérale entendra sans délai les appels des décisions de l'administration.

Je ne veux pas entrer dans une foule de détails peu intéressants comme les péages et les tarifs, mais on n'a rien laissé au hasard. L'Office national de l'énergie pourra autoriser l'imposition de charges reliées au coût du projet quand le pipe-line pourra commencer à fonctionner et quand il transmettra effectivement du gaz.

Il y a enfin la disposition prévoyant la dissolution de l'Administration environ un an après l'entrée en service du pipe-line. Il importe de ne pas oublier que les pouvoirs qui sont conférés à l'Administration et qui semblent extrêmement vastes à certains permettront au ministre de s'assurer que le pipe-line est rentable. Il importe également qu'il soit construit grâce à des fonds fournis par l'entreprise privée et par les Canadiens. La population en général n'aura pas à faire seule les frais d'un projet public de cette envergure.

La question des garanties est extrêmement irritante. Si nous avions insisté pour qu'on nous garantisse une proportion de 90 p. 100 ou plus de participation canadienne, tant sur le plan de la main-d'œuvre que sur le plan des matériaux et des services, y compris les conduites, cela aurait incité les entreprises privées à escroquer la compagnie et le gouvernement. Les syndicalistes eux-mêmes le savent et acceptent notre décision à cet égard. Il nous appartient de faire en sorte que non seule-

ment on utilise au mieux la main-d'œuvre et les services, mais également que les Canadiens en tirent le plus grand profit. Il importe que nous visions simultanément à l'efficacité et à l'économie, et si nous limitons les excédents de production à 35 p. 100 ou moins, le raccordement Dempster ne nous coûtera pas un sou. Cela représente pas mal. Cette ligne coûtera en effet de 1 à 2 milliards de dollars. Nous nous libérerons ainsi d'une partie des frais, mais nous aurons la ligne même si nous n'y arrivons pas.

Une autre bonne idée dont j'entends parler pour la première fois, et je pense que c'est le cas de la plupart des Canadiens, c'est de demander à la société Foothills de payer le coût de cette administration nationale qui s'élèverait au bas mot à 5 millions de dollars par an pendant une période de trois à cinq ans. Cela ne paraît pas exagéré si l'on songe aux 10 à 15 milliards de dollars que coûtera le pipe-line au total, mais c'est une nouvelle idée. Cela s'est déjà fait aux États-Unis, mais jamais au Canada. Puisque nous savons que le ministre veut absolument que cela marche, je me demande si dorénavant on ne pourrait pas s'arranger pour que les sociétés de la Couronne paient les frais des organes de régie correspondants, Radio-Canada couvrant par exemple les frais du CRTC et les compagnies ferroviaires payant ceux de la Commission canadienne des chemins de fer.

Ce sont là des points qui méritent d'être pris en considération, monsieur l'Orateur. Il s'agit là à mon avis d'un projet gigantesque mais valable. Il faudra un homme à poigne qui veille à ce que le Canada ne soit pas lésé. Il faudra faire preuve d'une grande fermeté si l'on veut que ce projet soit bénéfique pour les autochtones du Yukon et pour le Yukon proprement dit. Il faudra beaucoup de vigilance pour s'assurer que la participation du Canada soit la plus forte possible, tant sur le plan de l'embauche que sur celui de la fourniture des matériaux. Je pense que nous ne pouvions pas faire un meilleur choix que le vice-premier ministre (M. MacEachen) pour diriger l'administration du pipe-line du Nord.

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, avant de prendre part à ce débat, je voudrais, avant toute chose, dire à quel point les députés de mon parti ont apprécié l'aide des représentants de la société Foothills et, dans mon cas personnel, celle des représentants du monde syndical, qui ont bien voulu, au cours des conversations que j'ai eues avec eux, me donner toute l'aide et tous les conseils dont j'avais besoin pour mieux comprendre les conséquences de la construction du pipe-line lui-même et, plus particulièrement, les différentes dispositions de la loi que nous étudions ce soir.

J'ai le regret de dire que, sur bien des points, nous avons été bien plus aidés par cette société et par les gens concernés par l'offre d'emploi et la demande de services que générera la construction du pipe-line que par le gouvernement. J'en parle en connaissance de cause. Rien ne pourrait mieux traduire la négligence avec laquelle le gouvernement a traité les députés dans cette affaire que le fait qu'un jour ou deux après que le premier ministre suppléant (M. MacEachen) eut tenu sa conférence de presse et fait une déclaration dans laquelle il exposait les dispositions du bill, mon bureau ait été obligé de faire une demande pour savoir si l'on pouvait se procurer les documents portant sur cette question. On nous a dit que les députés auraient la documentation en temps et lieu, mais que les premiers destinataires étaient les hauts fonctionnaires. Cer-